



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contact

N°35
Février 2024

Retrouvez nous
sur le **STAND**
4B105 !

LA
COOPÉRATION
AGRICOLE



Le Salon International de l'Agriculture

ouvrira dans quelques jours dans un contexte
de crise agricole.

Parce que nous sommes les entreprises
des agriculteurs et des territoires,
La Coopération Agricole vous donne rendez-vous
sur son stand comme tous les ans.

Animations, rencontres, dégustations de produits
coopératifs ou encore émissions de télévision et
de radio, 9 jours de moments forts pour mettre
en avant les coopératives agricoles françaises.

Patrice DUMAS et Jean de BALATHIER seront
présents du mardi 27 au jeudi 29 février
pour vous accueillir.

POUR L'ORGANISATION DE RENDEZ-VOUS,
CONTACTER Annie GIACOMETTI :

Tél. 07 86 94 67 91 - Mail : agiacometti@ara.lacoopagri.coop



Invitation

 **Café thématique**

Marque employeur
des coopératives agricoles
Comment être attractif ?

Mercredi 28 février 2024
de 14h30 à 15h30

La Coopération Agricole
Hall 4 - stand B105



DU 24 FÉVRIER
AU 3 MARS 2024

HALL 4, ALLÉE B, STAND 105

#SIA2024LCA

La Coopération Agricole ARA et l'association Alumni Isara
sont heureux de vous convier à un temps d'échanges sur
la marque employeur et l'attractivité des métiers.

Chloé GUILLOT-SOULEZ de la Chaire Lyon3 Coopération
animera cette rencontre et présentera les travaux de la
chaire sur la marque employeur coop.

Avec les témoignages de :

- **Alix DE CHALLEMAISON**, talent acquisition manager,
en charge de la marque employeur groupe **Sodiaal** ;
- **Benjamin LATTE**, secrétaire général du groupe **Oxyane** ;
- **Samuel PECHUZAL**, manager commercial LVS Export
de **HM.CLAUSE** (groupe Limagrain) & **Alumni Isara**.

Contact

Votre avis nous intéresse !



Afin de mieux répondre à vos attentes et ainsi faire évoluer notre communication, nous aimerions recueillir votre avis sur Contact.

[Je réponds au questionnaire](#)

**CE QUESTIONNAIRE NE VOUS PRENDRA QUE QUELQUES MINUTES,
NOUS VOUS REMERCIONS PAR AVANCE DE VOTRE PARTICIPATION !**



**LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**





INVITATION

TEMPS D'ÉCHANGES avec **Olivier DAMAISIN**

Coordinateur national interministériel
du Plan prévention mal-être en agriculture



*Le mal-être en agriculture :
prévenir et accompagner*



12 MARS 2024
11H-13H

GROUPAMA
43 AV. ALBERT RAIMOND
42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ

Evènement CRMCCA

Solitude, détresse, dépression, les agriculteurs, leurs salariés, leurs familles, figurent au nombre des catégories socio-professionnelles particulièrement exposées à la souffrance psychique, du fait de conditions de travail et de vie difficiles, éprouvées par des aléas climatiques, sanitaires, économiques de plus en plus contraignants.

Nos Organisations Professionnelles Agricoles sont particulièrement concernées par le déploiement du Plan Prévention mal-être en agriculture avec notamment la mise en place des comités départementaux dédiés au mal-être agricole.

Afin de faire un point des avancées des actions mises en place, la CRMCCA a convié Olivier DAMAISIN, coordinateur national interministériel du Plan prévention mal-être en agriculture pour un temps d'échanges, le mardi 12 mars 2024 de 11h à 13h (suivi d'un cocktail déjeunatoire), chez GROUPAMA, 43 avenue Albert Raimond, à Saint-Priest-en-Jarez (42).

La Coopération Agricole ARA vous invite à venir partager les actions mises en place dans votre coopérative pour la détection et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

Inscription gratuite mais obligatoire :

Je m'inscris

SOURÇONS LOCAL : Lancement des inscriptions !

Pour la 4^{ème} année consécutive, La Coopération Agricole ARA s'associe au Comité Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand et à l'ARIA Auvergne-Rhône-Alpes pour organiser **Sourçons Local, un événement dédié à l'approvisionnement local** avec des rendez-vous d'affaires pré-organisés entre acheteurs (GMS, RHF...) et entreprises sur des espaces réservés ainsi que des rendez-vous entre producteurs et transformateurs.

Rencontrez-vous le mercredi 29 mai de 9h à 17h au ParcExpo de Villefranche-sur-Saône (69).

Participer à Sourçons local vous permet de :

- Exposer vos gammes de produits et savoir-faire ;
- Valoriser vos produits agréés à la démarche MA REGION SES TERROIRS ;
- Rencontrer de nouveaux réseaux de distribution et/ou de nouveaux clients industriels ;
- Sourcer des matières premières ou ingrédients pour la production de vos produits finis ;
- Entreprendre de nouvelles relations commerciales pour développer vos activités.

Vous pourrez assister en exclusivité à l'intervention de Pascale HEBEL, directrice associée C-Ways :

"A l'heure du consommer local, les paradoxes du mangeur"

Programme et inscription :

[Je m'inscris](#)



Découvrez le retour d'expérience des vendeurs participants lors de notre dernière édition, avec notamment les coopératives

CONTACTS :

Maeva FERRET

Comité Auvergne-Rhône-Alpes

04 37 23 89 66 / 06 22 17 51 44

m.ferret@comite-arag.fr

Mathilde PERATE

Chargée de mission alimentation territorialisée, LCA ARA

07 57 42 28 76

mperate@ara.lacoopagri.coop



Venez vendre et sourcer des produits et ingrédients de votre région

Organisé par



En partenariat avec la démarche régionale
(Programme d'actions soutenu par la Région)



Les Matinales Alimentaires

Bioéconomie :
Mobilisons les jeunes vers une bioéconomie durable et coopérative

COOPÉRATIVES # VALORISATION
TERRITOIRES # DIVERSIFICATION
FORMATION

11 Mars 2024
9h30 à 14h • Hub BPI France
8 Blvd Haussmann, PARIS 9ème

Organisé dans le cadre du Changemakers Festival 2024




Matinale LCA sur la bioéconomie

"Mobilisons les jeunes vers une bioéconomie durable et coopérative", le 11 mars de 9h30 à 12h30 au HUB BPI, 8 Boulevard Haussmann, Paris 9.

Le 11 mars prochain, La Coopération Agricole vous invite au HUB BPI pour suivre sa première Matinale Alimentaire dédiée à la bioéconomie. L'objectif est d'aborder, au travers de 3 tables rondes, les principaux enjeux et les leviers pour le développement et la massification des filières biosourcées (bioénergies, matériaux biosourcés, chimie du végétal...) permettant une diversification des débouchés pour les productions agricoles et coproduits agroalimentaires.

Au programme :

- Table Ronde sur les enjeux de formation : Comment rendre plus attractif le secteur de la bioéconomie auprès des jeunes pour les mobiliser ? Présentation du projet Bioéco++ ;
- Table Ronde sur les enjeux de territoires et massification : Quelles sont les réussites et les besoins pour accélérer le développement de la bioéconomie ? Présentation de projets et structuration de territoires sur les différentes filières ;
- Table Ronde enjeux sur la communication : Quels (nouveaux) éléments de langage à adopter ? Comment (re)construire l'imaginaire autour de ce concept encore trop mal connu ? ;

Cette Matinale est un évènement satellite qui s'inscrit dans le cadre du Festival Européen [Bioeconomy Changemakers Festival 2024](#) organisé par la Commission Européenne (DG Research and Innovation).

Avec notamment la participation de :

- Oana NEAGU, directrice des Affaires Générales, COPA-COGECA ;
- Baptiste MEUNIER, chef du bureau bioéconomie (DGPE), MASA ;
- Jean-Marc CALLOIS, directeur Régional Adjoint, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Cécile ERNST, chargé de coopération scientifique et universitaire, Agreenium ;
- Grégoire Burgé, directeur adjoint en charge de l'innovation (DRITT), AgroParisTech ;
- Patrice FLORENTIN, directeur Général, CAPL ;
- Agnès ALESSANDRIN, consultante agrosémiologue, AAGSEN.

N'hésitez pas à vous inscrire :

Je m'inscris

Le décret REUT* est sorti

Le fameux décret REUT IAA est sorti.

A lire au journal officiel [ici](#)

Le décret n°2024-33 relatif aux eaux réutilisées dans les entreprises du secteur alimentaire et portant diverses dispositions relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, a été publié le 25 janvier.

Le décret définit les conditions requises pour la production et l'usage d'eaux réutilisées en vue de la préparation et la conservation de toutes denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine y compris dans l'environnement de production. Il précise notamment les catégories d'usages possibles, la procédure d'autorisation des projets de production d'eau usée traitée recyclée (le contenu de l'arrêté préfectoral d'autorisation) et les modalités de surveillance à mettre en place pour s'assurer que la production et l'utilisation des eaux réutilisées sont compatibles avec les impératifs en matière de sécurité sanitaire des aliments.

La mise en œuvre concrète de ce décret passera par la **publication d'un arrêté interministériel d'application à venir** afin d'enclencher rapidement des économies d'eau.

Cet arrêté précisera les garanties sanitaires que les eaux recyclées doivent respecter en fonction des types d'usage prévus.

La Coopération Agricole travaille aux côtés de l'ANIA et de l'ADEPALE à la proposition d'une nouvelle rédaction, qui permettrait de conserver les usages existants et d'ouvrir l'utilisation de ces eaux à d'autres usages, en se basant sur les analyses HACCP et la mise en place de guides sectoriels.

Jean de BALATHIER

*REUT : Réutilisation des Eaux Usées Traitées

Modification des redevances eau

Dans le cadre de son Comité Eau, La Coopération Agricole a organisé le 16 janvier un webinaire "**Modification des redevances EAU : quels impacts pour les coopératives ?**".

Le replay du webinaire est accessible [ici](#).

[Télécharger la note de décryptage rédigée par le service ECO2](#)



CRÉDIT PHOTO : KUJEST

Appel à manifestation d'intérêt PEPIT / PEI

Les appels à projets régionaux [PEPIT](#) et [PEI](#) pour l'année 2024 sont en ligne sur le site internet de la Région.

L'AAP PEPIT (Pôles d'Expérimentations agricoles Partenariales pour l'Innovation et le Transfert) concerne tout type de projet collaboratif d'expérimentation ou de recherche appliquée en agriculture, d'une durée de 3 ans maximum.

Le montant minimum du projet est de 30k€. L'aide financière de la Région est de 60% maximum avec un plafond de 60k€/an d'aide.

L'AAP PEI (Projet Européen d'Innovation) Agri-Forêt concerne un projet innovant, collaboratif et pluriannuel d'expérimentation, d'étude ou de recherche appliquée, en agriculture (ou forêt), associant des producteurs, des structures de recherche, de développement, d'enseignement, et tout autre acteur impliqué dans la recherche, l'expérimentation et la diffusion des résultats.

Pour 2024, l'AAP PEI est ciblé :

- **pour le secteur agricole**, sur les problématiques liées à la gestion sanitaire des productions végétales et animales en région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **pour le secteur forestier** sur les problématiques liées à la capacité d'adaptation des essences forestières au changement climatique.

L'aide financière Région + FEADER est de 80%.

Ces AAP sont conduits en 2 étapes :

Etape 1 : appel à manifestation d'intérêt (AMI) : les intentions de projets sont à déposer **pour le 4 mars 2024 au plus tard**.

Etape 2 : les projets finalisés sont à déposer pour le 30 septembre 2024. Les modalités de dépôt seront disponibles sur le site de la Région une fois l'AMI clos.

VOTRE CONTACT :

Fabien SEVIN

fsevin@ara.lacoopagri.coop

AuRAProtéines



DYNAMIQUE RÉGIONALE DE PRODUCTION DESTINÉE À L'ALIMENTATION DES RUMINANTS

QUELLE ADÉQUATION ENTRE LES BESOINS DES HERBIVORES ET L'OFFRE EN PROTÉINES EN RÉGION AURA ?

EVALUATION DES BESOINS EN PROTÉINES DES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE HERBIVORE

- Filières étudiées : bovin lait, bovin viande, ovins viande et caprin
- Utilisation des données des fermes du dispositif InnoSys-Réseaux d'Élevage

Pour les campagnes 2018, 2019, 2020, 2021 et pour les variables d'intérêts suivantes :

- Estimation MS ingérée fourrages (LMS/UGB/an) ;
- Quantité de concentrés (U/UGB/an) achetés et auto-produits ;
- Quantité de MAT fourrages (kg MAT/UGB/an) achetés et autoproduits ;
- Quantité de MAT concentrés (kg MAT/UGB/an) achetés et autoproduits ;
- Données moyennées pour chaque filière sur les campagnes (2018 à 2021).

- Calcul du niveau de dépendance protéique de chacune des filières :

$$\text{Dépendance protéique (\%)} = \frac{\text{MAT* fourrages achetés} + \text{MAT concentrés achetés}}{\text{Quantité totale de MAT consommés}} \times 100$$

- Extrapolation des besoins à l'échelle de la région
- Extraction de la BDNI au 1^{er} janvier 2022

Besoins en protéines = Quantité totale de MAT consommée (kg.UGB.an) X nombre d'UGB*

*MS = Matière Sèche / UGB = Unité Gros Bovins / MAT = Matière Azotée Totale

Besoins en protéines par UGB et par filière

	BV	Ca	OV	BL
Quantité de MAT fourrages produits (kg MAT/UGB/an)	667	375	639	583
Quantité de MAT fourrages achetés (kg MAT/UGB/an)	22	42	17	46
Quantité totale de MAT fourrages (kg MAT/UGB/an)	689	417	656	629
Quantité de MAT concentrés (kg MAT/UGB/an)	28	138	29	33
Quantité de MAT concentrés achetés (kg MAT/UGB/an)	55	242	136	231
Quantité totale de MAT consommées (kg MAT/UGB/an)	772	797	821	893

Ces résultats sont les moyennes des années 2018, 2019, 2020, 2021.

Quels sont les effectifs d'animaux en 2022 dans la région ?



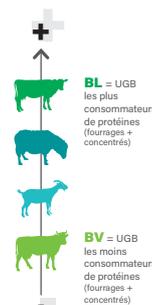
Dépendance protéique des exploitations*

30%

10%

18%

47%



Projet AURA PROTEINES

Dans le cadre du projet AURA PROTEINES (autonomie protéique des élevages d'AURA), lauréat de l'Appel à projet PEPIT de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), nous avons piloté en partenariat avec l'IDELE et la Chambre régionale d'agriculture un **état des lieux des protéines végétales à destination de l'alimentation animale en AURA** dont vous trouverez les résultats en ligne [ici](#).

Ces résultats nous montrent qu'une autonomie totale en concentré protéique n'est bien sûr pas atteignable sur la région. Mais des marges de progrès existent grâce à l'augmentation des capacités régionales de transformation des graines (usines de trituration de l'UCAL, de NUTRALP et D'OXYANE) et grâce à l'augmentation de l'autonomie fourragère des exploitations.

Les coopératives engagées dans le projet COOPEARA vont maintenant s'atteler à accroître l'autonomie régionale en protéines destinées végétales à l'alimentation animale.

• FABIEN SEVIN

INNOVATIONS VÉGÉTALES / ÉLEVAGE

21 MARS 2024
9h > 17h15



#Alimentation
#Animale

Les innovations végétales en alimentation animale

Les enjeux autour de l'alimentation et la nutrition animale sont d'intérêt majeur pour assurer la compétitivité et la pérennité de l'élevage sur le territoire national et in fine garantir la souveraineté alimentaire.

La production végétale à destination de l'élevage sur toute sa chaîne de valeur - semence, culture, production d'aliment, formulation - constitue donc un levier crucial pour apporter la valeur ajoutée à la filière élevage.

Dans ce contexte, **VEGEPOLYS VALLEY, La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes et VetAgro Sup Lempdes**, organisent une journée intitulée "**Les innovations végétales en alimentation et nutrition animale au service de la performance et la filière élevage**" qui sera l'occasion de **mettre en avant des solutions innovantes sur toute la chaîne de valeur et de partager des freins et facteurs clés de succès**. L'objectif sera également de créer des liens entre des acteurs qui ne se connaissent pas toujours et d'impulser une dynamique de collaboration.

INFOS PRATIQUES :

Lieu : VetAgro Sup Lempdes, Campus Agromomique Amphithéâtre Debatisse, 89 avenue de l'Europe, 63370 Lempdes.

Tarif : Payant - Ouvert à tous - Sur inscription :

- 30 € HT pour les adhérents de VEGEPOLYS VALLEY et de La Coopération Agricole ;
- 90 € HT pour les non adhérents ;
- gratuit pour les intervenants et les étudiants de VetAgroSup.

Programme : à consulter [ici](#)

Pour tout complément d'information :

Fabien SEVIN

fsevin@ara.lacoopagri.coop

Tél. 06 12 94 62 75





RETOUR SUR LE GUICHET UNIQUE ET LA NOUVELLE PROCÉDURE DE CONTINUITÉ

FLASH JURIDIQUE n°2024-01-01 : Mise à jour du 29 janvier

Un nouvel arrêté a été publié le 26 décembre 2023 mettant en place une procédure permettant aux entreprises d'utiliser à titre dérogatoire un autre téléservice que le guichet unique électronique des formalités d'entreprises en cas de dysfonctionnements.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau registre national des entreprises, celui-ci est censé reprendre les informations déjà enregistrées dans les différentes bases existantes (RCS, RM, RAA, etc.). Toutefois, nous constatons que toutes les données n'ont pas été automatiquement récupérées dans la nouvelle base ou bien de manière incorrecte.

C'est pourquo nous vous rappelons que toute formalité de modification ou cessation sur le Guichet Unique nécessite préalablement une vérification de la fiche RNE de l'entreprise, passant, le cas échéant, par deux actions :

- une complétion déclarative ;
- Et éventuellement, une correction des données existantes de l'entreprise au RNE.



Pour rappel, les flashes juridiques de La Coopération Agricole décryptent l'actualité juridique en lien avec les relations commerciales des coopératives agroalimentaires.

Tout adhérent à La Coopération Agricole a le droit à un accès à la plateforme Juricoop dès lors qu'il en fait la demande sur le site : www.juricoop.coop

FORMATIONS CERTIPHYTO

Certiphyto agriculteurs

Information importante pour vos adhérents : Suite au décret du 26 décembre dernier prolongeant le délai de réalisation du Conseil Stratégique Phyto obligatoire pour le renouvellement du Certiphyto, la DRAAF nous communique les éléments ci-après.

Les dossiers reçus jusqu'au 17 janvier dernier ont été traités. À compter de cette date, la DRAAF a mis en instance la validation des dossiers de renouvellement DENSA, reçus sur leur l'application, conformément au décret n° 2023-1277 du 26 décembre 2023.

Comme précisé, depuis quelques jours, sur le portail du site service-public.fr, **les usagers renouvelant leur DENSA doivent désormais fournir**, soit :

- **un justificatif de conseil stratégique (CSP)** à la DRAAF de leur lieu de résidence ;
- s'ils n'ont pas de justificatif de CSP, ils doivent alors **justifier d'un rendez-vous pour le CSP** ;
- **s'ils ne sont pas concernés par le CSP**, ils doivent alors **fournir le justificatif correspondant** (certificat bio ou HVE).

Dans tous les cas, le document est à fournir, uniquement, via la démarche simplifiée concernant à l'envoi des justificatifs relatifs au CSP.

Vous trouverez le lien [ici](#).

La DRAAF a également mis à jour sa rubrique "CERTIPHYTO" sur son site Internet et notamment l'article "Le conseil stratégique : c'est à partir de quand ? Qui est concerné ?" où vous trouverez le lien vers la démarche simplifiée.

N'hésitez pas à diffuser ces informations auprès de vos stagiaires.

Il est demandé aux usagers, concernés par le renouvellement de leur certiphyto DENSA, d'utiliser uniquement cette procédure afin de faciliter le traitement des certificats.

Les demandes de renouvellement de DENSA seront validées dès réception de l'un de ces justificatifs sous réserve que l'utilisateur ait bien téléchargé son attestation de formation (ou bordereau de score) lors de ses démarches sur service-public.fr

⇒ [Consulter la rubrique Certiphyto de la DRAAF](#)

⇒ [Lire l'article "Le conseil stratégique : c'est à partir de quand ? Qui est concerné ?"](#)

Certiphyto salariés

La Coopération Agricole ARA organise aussi désormais des sessions de formation inter-entreprises pour vos salariés.

La prise en charge par OCAPIAT est de 100% pour les TPE/PME.

NOTRE OFFRE DE FORMATION AU CATALOGUE OCAPIAT :

- **14 & 15 mars :** CERTIPHYTO Primo - DENSA
- **18 mars :** CERTIPHYTO Renouvellement - Opérateur
- **21 mars :** CERTIPHYTO Renouvellement - DENSA
- **29 mars, 3 et 4 avril :** CERTIPHYTO Primo - Vente
- **18 avril :** CERTIPHYTO Renouvellement - Vente
- **15 & 22 avril :** CERTIPHYTO Primo - Opérateur

Ces formations sont toutes en présentiel à Agrapole, 23 rue Jean Baldassini à Lyon 7^e.

Retrouvez les programmes des formations et inscrivez-vous en ligne :

[Consulter notre catalogue](#)



CREDIT PHOTO - STANDREIT

Les réponses à vos questions sur le CQP*

La Coopération Agricole organise 2 webinaires au choix d'une heure et demi chacun, animés par OCAPIAT et co&sens.

Les réponses à vos questions sur le CQP :

- Les atouts d'un CQP pour l'entreprise et pour le salarié ;
- Les CQP existants dans le périmètre de la coopération agricole et familles associées ;
- CQP inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications) / CQP en attente d'inscription au RNCP ;
- Les prises en charge mobilisables à OCAPIAT pour financer un CQP ;
- Les nouvelles exigences de France compétences ;
- La mise œuvre d'un CQP en entreprise et l'intervention des professionnels évaluateurs lors de l'évaluation finale ;
- Le suivi des salariés dans le cadre d'un CQP.

Liens d'inscription :

[Webinaire du mercredi 21 février à 11h30](#)

[Webinaire du jeudi 29 Février à 13h30](#)

*CQP: Certificat de Qualification Professionnelle



CREDIT PHOTO: LOOKSTUDIO

SCHOOL OF MANAGEMENT | **iaelyon** | **JEAN MOULIN**

INVITATION CONFÉRENCE

LYON 3 COOPÉRATION | ID COOP

Rejoindre une coopérative, un moyen de donner du sens à son travail ?

Jeudi 7 mars 2024
De 18h à 20h

iaelyon School of Management
Université Jean Moulin
Campus Manufacture des Tabacs
Auditorium Malraux
16 rue du Professeur Rollet (Lyon 8ème)

Jeudi 7 mars de 18h à 20h

Marque employeur coopérative

La Coopération Agricole ARA s'associe à la Chaire Lyon 3 Coopération pour l'organisation d'une conférence sur les métiers dans les coopératives, particulièrement orientée vers les étudiants.

Travailler dans une coopérative, est-ce vraiment différent ?

Table Ronde organisée par la Chaire Lyon 3 Coopération, avec des représentants du groupe Sodiaal, du Crédit Agricole Centre-Est et du groupe Oxyane.

Les intervenants :

Chloé GUILLOT-SOULEZ, enseignant-chercheur en GRH à l'iaelyon et membre de la Chaire sur la valorisation des modèles coopératifs et mutualistes (Chaire Lyon 3 Coopération) ;

Alix de CHALLEMAISON, Talent acquisition manager en charge de la marque employeur, groupe Sodiaal ;

Olivier BLUM, directeur des Ressources Humaines, Crédit Agricole Centre-Est ;

Benjamin LATTE, secrétaire général du groupe Oxyane.

Informations & inscription

CONTACT

Chloé Guillot-Soulez

Directrice du Pôle d'Enseignement et de Recherche
Ressources Humaines et Organisation
chloe.guillot-soulez@univ-lyon3.fr

En **présentiel**, en **distanciel** ou en **e-learning**, vous trouverez forcément la formule qui vous convient le mieux !

Nos formations

en **2024**

Durée 1 JOUR

14 MARS • Lyon
25 JUIN • À distance

LA RÉVISION 9 DU BRC FOOD

Comprendre les évolutions et maîtriser le nouveau référentiel BRCGS Food version 9.

Durée 1 JOUR

30 AVRIL • Lyon

28 MAI • Lyon

+À DISTANCE +E-LEARNING



FOOD DEFENSE

Connaître les risques de malveillance pour construire son plan d'actions.

Découvrez notre outil d'analyse Food Defense.

Durée 3 JOURS

4, 5 & 10 AVRIL • Lyon

DEVENEZ UN AUDITEUR INTERNE EFFICACE



Formation terrain des auditeurs avec utilisation de l'outil « Cartes Mentales ».

Durée 1 JOUR

4 AVRIL • Lyon

6 JUIN • À distance

HACCP

Mettre en place son étude HACCP : au delà d'une exigence réglementaire, un outil de pilotage des risques.

Durée 2 JOURS

30 & 31 MAI • Lyon



LES OUTILS POUR STRUCTURER SA DÉMARCHE RSE

Formation/action. Acquérir la méthodologie à suivre et les outils pour identifier ses enjeux RSE prioritaires et construire son plan d'actions.

Durée 1 JOUR

15 MAI • Lyon

15 MAI • À distance



FRAUDES ALIMENTAIRES

Connaître les risques de fraudes des filières pour construire son plan d'actions.

Découvrez notre outil d'analyse de vulnérabilité.

Durée 1 JOUR

22 MARS • Lyon

PREMIERS PAS VERS LA RSE EN AGROALIMENTAIRE

Appréhender la RSE, comprendre le périmètre couvert par la RSE et repérer les étapes indispensables pour engager un projet de structuration de sa démarche RSE.

Durée 1 JOUR

7 MARS • Lyon

14 MAI • À distance

LA RÉVISION 8 DE L'IFS FOOD

Intégrer les évolutions du référentiel.

Connaître les modalités d'évaluation et de calcul des temps d'audit.

Durée 1 JOUR

5 AVRIL • Lyon

RÉFÉRENT INTERNE GESTION DES NUISIBLES / SANITATION

Former un référent interne à la gestion des nuisibles conformément à l'IFS V7.

Durée 1 JOUR

7 MARS • Lyon

9 JUILLET • Lyon

26 MARS • À distance

FOOD SAFETY CULTURE

Comprendre, s'évaluer et concevoir son plan d'actions. Découvrez notre outil d'auto-évaluation Food Safety Culture.

Formez-vous en e-learning !



Cliquez sur l'image ou scannez le QR Code pour découvrir le programme :



Cliquez **ici** ou flashez le QR Code pour découvrir nos autres formations :



La Coopération Agricole ARA et Isara Conseil vous invitent aussi à découvrir :

Réalisé avec le soutien financier du DINAI




www.foodcollab.fr



📍 Bénéficiez d'une réduction de 10% sur toutes nos formations en étant membre du Club Audits Croisés*

*Contactez Annie GIACOMETTI pour en savoir plus
✉ agiacometti@ara.lacoopagri.coop ☎ 07 86 94 67 91

Nos formatrices



Hélène DECHAMPS



Alexia LAFARGE



Justine CHEVROL-HAINAUD

Votre contact



Valérie MANN
✉ vmann@isara.fr
☎ 04 27 85 86 63



Ces formations sont accessibles à tous. Inscription facilitée pour tous les adhérents OCAPIAT. Financement de 100% des coûts pédagogiques par OCAPIAT pour les adhérents de moins de 50 salariés.

Consulter Valérie MANN pour les modalités.

Catalogue disponible :
offreformation.ocapiat.fr/catalogui/#/home



NovAlim

ALIMENTEC



NOVALIM organise le 22 mars prochain, une journée **"RDV Ingrédients"** à destination des entreprises de l'agroalimentaire d'Auvergne-Rhône-Alpes, pour :

- vous apporter des solutions ingrédients répondant à vos enjeux techniques ;
- vous aider à sourcer en Auvergne Rhône-Alpes ;
- vous permettre de découvrir de nouvelles références d'ingrédients et PAI dans des applications alimentaires.

Le RDV Ingrédients de NOVALIM aura lieu le vendredi 22 mars sur le Technopole ALIMENTEC à Bourg-en-Bresse, un pôle d'excellence dédié à l'innovation agroalimentaire.

Evènement gratuit sur simple inscription :

[Je m'inscris](#)



CARNET

DU MOUVEMENT DANS LE RÉSEAU !

Estelle TATAT, nouvelle Directrice Générale de la cave coopérative **Vinsobraise**



AGENDA

FÉVRIER

Jeu 1

CA ARIA ARA
CA Terra Isara

Mer 7

Commission bio LCA et Comité GC Bio

Mar 13

CST Cluster Herbe
Board ICI AgriFood (ex FoodTech Lyon ARA)

Jeu 15

Cofil ovin AURA
Cofil brassicole AURA

Mar 20

CA et AG Isara

Jeu 22

Cofil Grandes cultures AURA

24 février au 3 mars

Salon International de l'Agriculture

MARS

Ven 1

Réunion groupe Eau chambres
d'agri RMC

Mar 4

Bureau LCA ARA

Mer 5

Copil AURA Protéines

Jeu 7

CA CRESS
Conférence Lyon3C « Rejoindre une
coopérative, un moyen de donner
du sens à son travail ? »

Lun 11

Matinale LCA ECO2 Bioéconomie

Mar 12

CA CRMCCA et Rencontre Olivier
Damaisin
Comité lait régional LCA
Cotec PRID
GT Grandes cultures Bio

Jeu 14

Copil LCA Emploi / formation /
attractivité

Ven 15

CA LCA ARA
Restitution étude CGAAER Filière
noix

Mer 20

Section viande bovine LCA ARA
CA ARAG

Jeu 21

Journée innovation herbe LCA ARA
/Vegepolys Valley
Journée info OCM Réseau F&L SE

Mar 26

Réunion régionale FELCOOP/LCA
ARA

Mer 27

Copil PRID

Jeu 28

Copil Plan régional Bio
BtoBiz for startups

Ven 29

CA Vegepolys Valley

Assemblée Générale
LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Coopération Agricole
Auvergne-Rhône-Alpes

12
AVRIL
2024

Assemblée Générale

Mercredi 12 Avril 2024
18h30

Merci pour votre présence

Village by CA Centre-Est
Crédit Agricole Centre-Est
Champagne-au-Mont-d'Or (69)

RETENEZ LA DATE !

**PLUS VOUS ALLEZ LOIN,
PLUS VOTRE BANQUE
DOIT ÊTRE PROCHE DE VOUS.**

**CHOISISSEZ L'EXPERTISE D'UN GRAND GROUPE BANCAIRE
ET LA RÉACTIVITÉ D'UNE BANQUE ANCRÉE EN RÉGION**



CRÉDIT AGRICOLE

LA FRANCE AGRICOLE | 15/02/2024

SODIAAL LANCE UNE PRIME « DURABILITÉ » SUR LE PRIX DU LAIT

La première coopérative laitière française promet un bonus sur le prix du lait qui pourra atteindre 5 €/1 000 l pour les éleveurs performants sur le plan environnemental à partir d'avril 2024. 84 % des éleveurs seraient déjà éligibles. En parallèle, un réseau de fermes pilotes est mis en place.

Sodiaal s'apprête à mobiliser 10 millions d'euros par an pour financer une prime « durabilité » à ses éleveurs laitiers. Le but ? Baisser les émissions de gaz à effets de serre de 20 % par litre de lait brut d'ici à 2030. « C'est un engagement sur la valeur, car nous avons conscience qu'il n'y aura pas de transition sans rémunération », partage Anne-Sophie Delassus, éleveuse et présidente de la région Nord de Sodiaal.

La prime, ouverte à l'ensemble des 9000 exploitations de la coopérative, sera basée sur le bilan carbone de chaque élevage, calculé grâce à l'outil SelfCO2 (1). À ce stade, 84% des fermes seraient éligibles. Deux critères « complémentaires » sont évalués. Le premier concerne les émissions de gaz à effet de serre. « Tout producteur en dessous du seuil de 1 kg d'équivalent CO2 par kilo de lait (indicateur issu de Self CO2) peut toucher une prime de 1 €/1 000 litres. Cela peut monter jusqu'à 3 €/1 000 litres », explique Anne-Sophie Delassus.

Primer les élevages performants

Le deuxième critère est axé sur la biodiversité. « Le ratio entre la surface "biodiversité" de SelfCO2 (qui comprend les haies et prairies permanentes) et la SAU totale est examiné. S'il est supérieur à 50 %, l'éleveur peut toucher une prime montant jusqu'à 2 €/1 000 litres. »

Au total, un éleveur « exemplaire sur les deux critères » peut donc espérer un bonus de 5 €/1 000 litres. « Le but est de primer les exploitations déjà performantes sur le critère environnemental. De plus, ce double volet permet de ne pas favoriser un type de système (extensif ou intensif, pâturant) plus qu'un autre », résume l'éleveuse.

Des fermes pilotes

Sodiaal place aussi son ambition dans la recherche et l'innovation. La coopérative lance un réseau de fermes pilotes pour « accompagner et réduire le bilan carbone des fermes de ses éleveurs ». De quatorze en 2023, le nombre devrait s'élever à 48 en 2026.

Des leviers comme l'alimentation seront passés au crible. « Des tests d'efficacité de la ration pour réduire les émissions d'azote, mais aussi l'utilisation plusieurs compléments alimentaires, comme Bovaer, seront étudiés, précise Florence Monot, directrice générale de l'amont. Nous voulons montrer aux autres coopérateurs et sociétés que baisser son empreinte est possible. » ■

Claire CHARRASSIN

(1) Outil de diagnostic de l'empreinte carbone des élevages laitiers conçu par l'Institut de l'élevage.

VITISPHÈRE | 24/01/2024

JAILLANCE LANCE UN VIN PÉTILLANT À LA PRESSION

Avec son vin doux pétillant faiblement alcoolisé, apparenté à la clairette de Die, la cave coopérative Jaillance entend ravir des parts de marché à la bière.

C'est une alternative à la bière, douce et fruitée, qui a été testée cet été sur des fêtes foraines du pays diois. Bulles de break, de la maison Jaillance, est un vin pétillant ressemblant comme deux gouttes de mousseux à la clairette de Die. Mêmes cépages (muscat et clairette), même origine des raisins (livrés par les adhérents de la coopérative drômoise), même vinification sans ajout de levure ni de sucre au tirage, mêmes arômes fruités, même degré d'alcool (8 °)... Mais un conditionnement différent influant sur ses propriétés effervescentes. Conçue pour un service à la pression, au comptoir d'un bar ou à la buvette d'un festival, Bulles de Break est conditionnée en fût de 20 l, où la pression y est plus faible qu'en bouteille. A la différence de la clairette, classée parmi les effervescents, Bulles de Break est donc un vin « pétillant ».

Consommation nomade

« Sa spécificité réside plus dans le mode de consommation que dans le goût, souligne Géraldine Derycke, chargée de communication et marketing chez Jaillance. Bulles de Break est un produit nomade qui s'adapte à différents modes et instants de consommation. » Alors que la clairette pâtit d'une image désuète auprès des jeunes, et reste souvent circonscrite à des occasions de consommation traditionnelles (desserts et apéritifs de fête), cette nouveauté entend concurrencer la bière sur ses terrains de prédilection. « Bulles de Break est adaptée à une consommation événementielle sur des festivals, concerts, fêtes foraines..., énumère Géraldine Derycke. Mais c'est aussi une option en plus pour les bars et restaurants afin de satisfaire tous les goûts. D'après les premiers retours, son profil doux, frais et fruité plaît bien aux jeunes, autant aux hommes qu'aux femmes. »

Son prix recommandé, autour de 2,5 € pour un galopin de 15 cl, permet aussi une consommation démocratisée. Même si le prix au consommateur dépendra du choix du distributeur – « sûrement plus chez dans un bar que sur une fête de village », admet Géraldine Derycke.

Suite à l'opération test de l'été dernier, Bulles de Break est disponible à la pression dans plusieurs bars-restaurants du pays diois ainsi qu'à La Minute Blonde dans le Nord, un établissement dédié à la bière. Encore en phase de lancement, Bulles de Break vise le secteur CHR, les caves à bière et les revendeurs (Metro, etc.). ■

Béregère LAFEUILLE

VITISPHÈRE | 26/01/2024

L'AGILITÉ DES DISTILLERIES VINICOLES POUR COMBINER VOLUMES RECORDS ET CRISES

Le groupe coopératif de distilleries a fait face à une collecte record en 2023, tout en assurant la bonne marche de la mesure de distillation de crise. Tout cela sur fond de coût croissant de l'énergie et de contraintes logistiques.

La zone de collecte de l'Union des distilleries de la Méditerranée (UDM) s'étend sur 22 départements, de la Méditerranée à la Bourgogne. Et pour le groupement coopératif, l'année 2023 aura autant été marquée par une collecte de marc record (116 859 tonnes, +9,2% par rapport à la moyenne décennale et +44% vs 2022), conséquence de la généreuse récolte 2022 (+8% par rapport à la moyenne quinquennale), que par la mise en application des deux premières tranches de la mesure de distillation de crise.

Avec 150 caves coopératives et 6 000 caves particulières adhérentes, les 6 sites de traitement du groupe UDM gèrent les sous-produits de la vigne de 20% de la production viticole française. Malgré la sécheresse estivale, les vendanges 2022 ont enregistré un rebond significatif, après la récolte historiquement faible de 2021. La sécheresse a néanmoins pesé sur la richesse en anthocyanes des marcs, « avec une baisse de 45% du potentiel couleur », explique le directeur du groupe UDM Hugues Maignan, « affectant sévèrement le chiffre d'affaires et les marges relatives à ces produits ». D'autant que cette faible qualité colorante a acéré la concurrence espagnole et italienne sur le marché des anthocyanes et polyphénols. A l'inverse, les prix des productions énergétiques (biocarburants, biomasse) et alimentaires (notamment pépins destinés à l'huile) se sont retrouvés à la hausse.

Le prix de l'électricité a triplé au 1er janvier 2023

En parallèle, « les évolutions importantes des coûts énergétiques nous ont obligé à développer une grande agilité dans la gestion des plannings de production », souligne Bruno Guin, président du groupe UDM. « Le prix de l'électricité a triplé au 1er janvier 2023, nécessitant des ajustements dans l'allumage et le fonctionnement des chaudières pour ne pas faire exploser les coûts », enchaîne Hugues Maignan. C'est dans ce contexte qu'est venue se superposer aux activités habituelles des distilleries le



lancement de la distillation de crise en juillet 2023, « plus d'un million d'hectolitres ayant été souscrits auprès des sites de l'UDM », précise Hugues Maignan.

Entre juillet et octobre 2023, 267 000 hl de vins ont été traités au sein de l'UDM entre les deux sites d'Olonzac et Vauvert lors de la première tranche, 133 000 hl pour la 2ème tranche qui s'achève, et un prévisionnel de 250 000hl pour la 3ème tranche. Présent, Frédéric Pellenc, le directeur général de la fédération nationale des distilleries coopératives viticoles (FNDCV), rappelle au passage que cette 3ème vague se distingue par « le paiement d'une avance de 40 millions € par FranceAgriMer, pour un paiement au fur et à mesure des dépôts de dossiers complets après distillation de la vague 3 », dont le budget total atteint 80 millions €.

Trois bassins essentiels

Au 15 janvier 2024, la FNDCV recense 2,816 millions hl engagés en distillation sur les 4,398 millions hl recensés par FranceAgriMer, soit 64% d'accomplissement.

Les volumes de cette distillation de crise se sont concentrés sur 3 bassins. « Les chiffres de FranceAgriMer confirment 35% des volumes qui concernent le bassin vallée du Rhône-Provence, 31% pour le Languedoc-Roussillon, et 27% en Aquitaine », poursuit Frédéric Pellenc. ■

VITISPHERE | 16/02/2024

CETTE COOPÉRATIVE NE CONNAÎT PAS LA CRISE ET CHERCHE DE NOUVEAUX VIGNERONS

Sur les appellations Crozes-Hermitage, Saint-Joseph et Collines Rhodaniennes, les 19 vigneron associés au sein de la cave de Clairmont ont clôturé leur exercice sur un chiffre d'affaires historiquement haut. La coopérative est prête à accueillir de nouveaux adhérents.

L'exercice 2023/2024 de la petite cave coopérative drômoise Clairmont s'est clôturé par un chiffre d'affaires de 3,7 millions d'euros, avec une progression de 42% à l'export et une stabilité sur le marché français. Les 19 vigneron qui la composent sont prêts à accueillir de nouveaux adhérents sur Crozes-Hermitage et les crus septentrionaux.

Des aides financières, administratives et techniques

La bonne santé de leur cave leur permet de proposer une avance de trésorerie dès le mois de janvier qui suit la première récolte, une aide à l'établissement d'un budget prévisionnel, un conseil technique dans la conduite du vignoble ou encore un prêt de matériel entre associés. « Les vigneron de l'entreprise en sont les décideurs mais aussi les acteurs » avance encore Frédéric Borja, président de Clairmont. Ils peuvent ainsi participer aux vinifications. « 50 ans après le pari fou de nos aînés de créer une si petite coopérative, qui ne comptait à sa création qu'une seule salariée, nous nous sommes engagés dans une démarche prometteuse où chacun, associé, salarié, va pouvoir apporter davantage de lui-même à Clairmont ».

La coopérative sera récompensée le 2 avril prochain au Palais des Papes en Avignon par le prix de la « distinction oenotourisme » d'Inter Rhône et prévoit de développer de nouveaux événements à destination des clients particuliers et des entreprises du territoire. Elle commercialise des cuvées parcelles et des vins de domaine. ■

Marion BAZIREAU

